



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 30 mai 2024

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 30 mai 2024 à 17 h, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire suppléant Nicolas Bouveret.

Sont aussi présents :

Mmes les Conseillères : Danielle Bellange
 Marie-Ève D'Amour
 Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers : Denis Lavigne
 Pierre Laperle

et Mme la Directrice générale et greffière-trésorière Lise Lavigne.

M. le Maire Daniel Laviolette a motivé son absence.

1. – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 05, M. Bouveret souhaite la bienvenue aux élus;

Ayant constaté que les avis de convocation de cette séance ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01);

M. Bouveret ouvre la séance extraordinaire (1 personne).

2. – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Danielle Bellange, et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Adoption d'une résolution en vue de remplacer les plans annexés au Projet de Règlement 07-06-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ne porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
S-132-05-2024



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
S-133-05-2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

3. – ADOPTION D'UNE RÉOLUTION EN VUE DE REMPLACER UN PLAN ANNEXÉ AU PROJET DE RÈGLEMENT 07-06-2024 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la résolution 121-05-2024, le Projet de Règlement 07-06-2024 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été adopté lors de la séance ordinaire du 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la délimitation des plans a été révisée;

CONSIDÉRANT QUE les plans représentés aux annexes 2 et 3 sont remplacés par celui représenté à l'annexe 1a ci-joint;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle, il est résolu :

QUE le Conseil accepte de remplacer les plans joints aux annexes 2 et 3 du Projet de Règlement 07-06-2024 par ceux représentés à l'annexe 1a ci-joint.

ADOPTÉE à la majorité des Conseillers présents.

Mmes Marie-Ève D'Amour et Ghislaine Tessier ont soulevé leur dissidence.

6. – PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront seulement sur les points à l'ordre du jour.

La période de questions débute à 17 h 28 pour se terminer à 17 h 38.

7. – LEVÉE DE LA SÉANCE

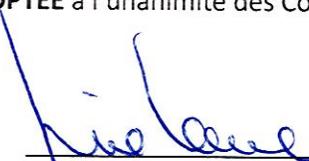
Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par Mme Danielle Bellange, et résolu :

De lever la présente séance à 17 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.



Nicolas Bouveret
Maire suppléant



Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne

Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Je soussigné, Nicolas Bouveret, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Nicolas Bouveret
Maire suppléant

